



COMMUNE D'URCUIT

BUDGET PRIMITIF 2023
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
(art. L.2313-1 du CGCT)

Éléments de contexte :

Selon les données de l'INSEE, la population totale de la commune d'URCUIT s'élève à 2 920 habitants au 1^{er} janvier 2023.

Le Budget Primitif de l'exercice 2023, auquel est annexée la présente note, est voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 30 mars 2023, et s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	2 551 291,43 €	2 551 291,43 €
Section d'INVESTISSEMENT	2 533 500,00 €	2 533 500,00 €

Ces prévisions budgétaires intègrent les multiples contraintes qui s'imposent à la Commune d'URCUIT au titre de l'exercice 2023.

Ainsi, pour l'exercice 2023, le budget de la section de fonctionnement a été établi afin de limiter au maximum l'augmentation des charges, notamment au niveau des ressources humaines. En parallèle, il est nécessaire de veiller à optimiser les ressources de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, le projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment dit du Foyer a débuté. Ce projet donnera lieu à un démarrage des travaux en 2023, tout comme le projet de construction de la Maison Chasse & Loisirs.

En termes de voirie, les travaux d'enfouissement de réseaux et de sécurisation d'une portion de la RD361, pourront débuter en 2022. Un parking sera créé sur le site de Bercetch, afin d'apporter une réponse à la problématique du stationnement au niveau du bourg.

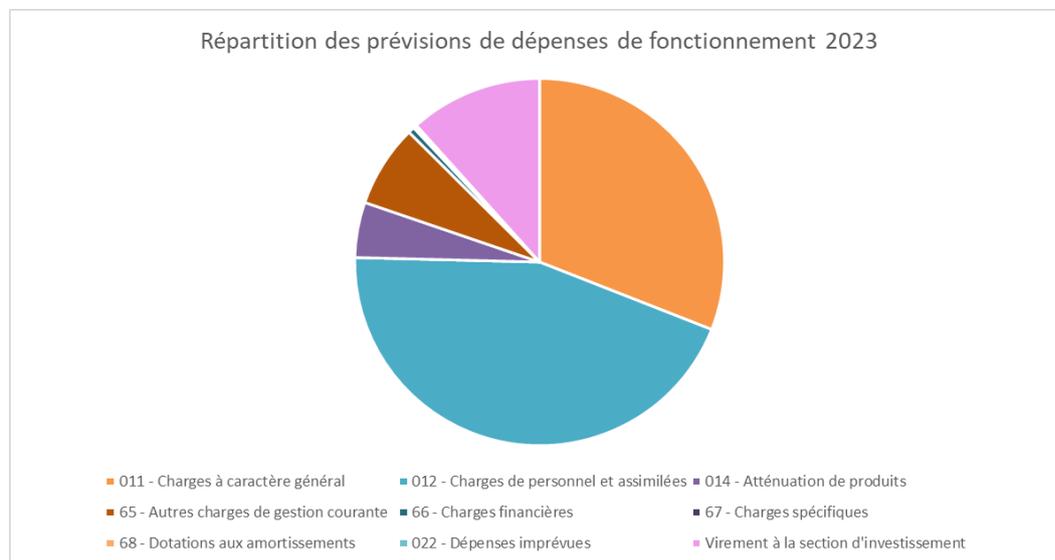
Dans ce contexte, le Conseil municipal a entériné le budget primitif 2023, détaillé ci-après.

I. PRESENTATION DETAILLEE DU BUDGET PRIMITIF 2023

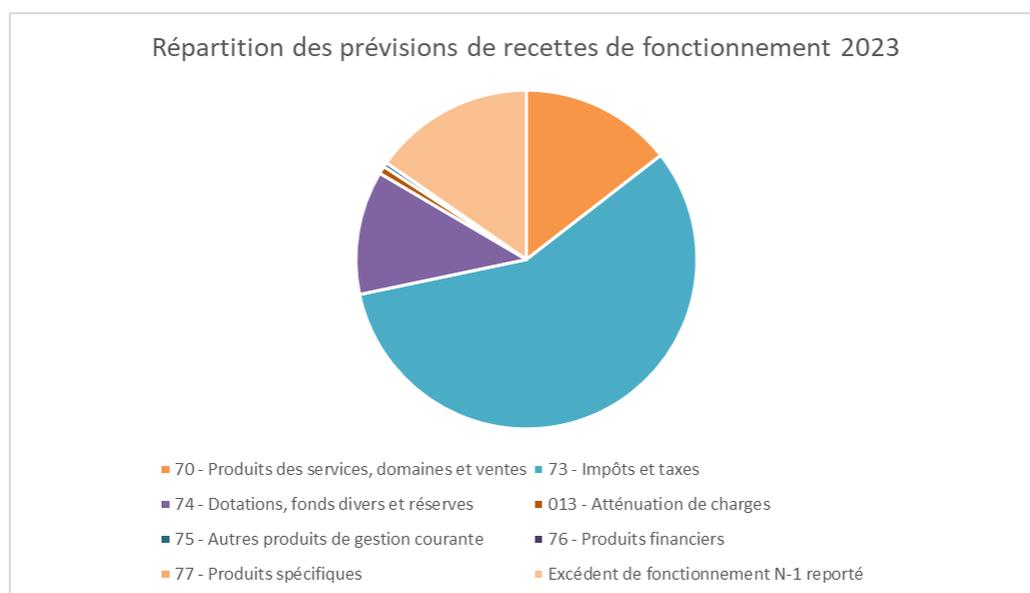
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES		PRODUITS	
011 - Charges à caractère général	779 350,00 €	70 - Produits des services, domaines et ventes	368 700,00 €
012 - Charges de personnel et assimilées	1 117 000,00 €	73 - Impôts et taxes	1 460 415,00 €
014 - Atténuation de produits	122 500,00 €	74 - Dotations, fonds divers et réserves	301 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	182 250,00 €	013 - Atténuation de charges	19 000,00 €
66 - Charges financières	14 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	11 128,00 €
67 - Charges spécifiques	6 000,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
68 - Dotations aux amortissements	2 000,43 €	77 - Produits spécifiques	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 223 100,43 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 160 743,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	292 191,00 €	<i>Excédent de fonctionnement N-1 reporté</i>	390 548,43 €
<i>Ecritures d'ordre entre sections</i>	36 000,00 €		
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	2 551 291,43 €	TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES	2 551 291,43 €

Répartition des prévisions de dépenses de fonctionnement 2023



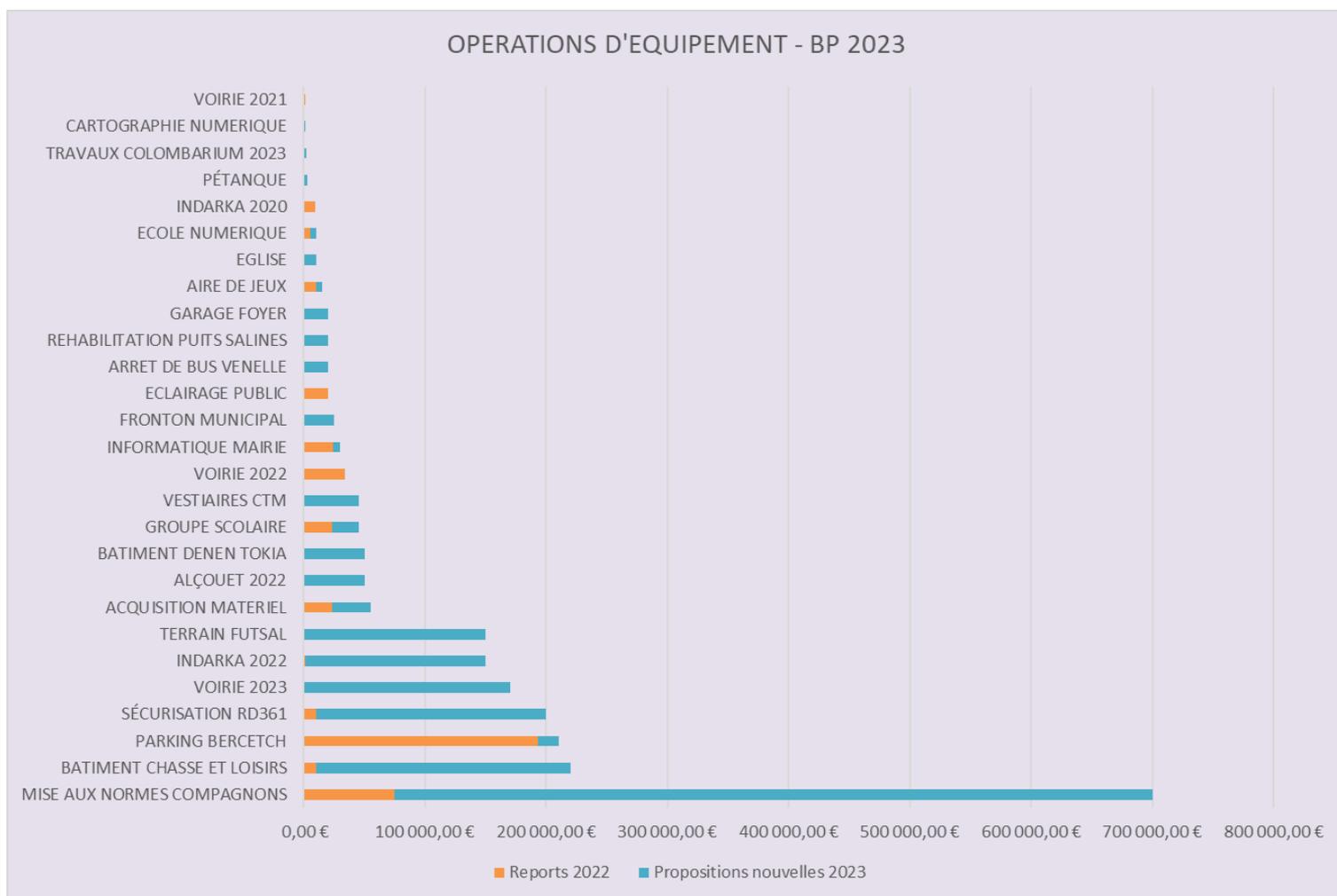
Répartition des prévisions de recettes de fonctionnement 2023



B. SECTION D'INVESTISSEMENT

CHARGES		PRODUITS	
20 - Immobilisations incorporelles	71 000,00 €	13 - Subventions d'équipement	339 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	655 309,00 €
23 - Immonilisations en cours	2 265 500,00 €		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 386 500,00 €	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	994 309,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	139 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	357 263,29 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	27 - Autres immobilisations financières	31 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	28 - Amortissement des immobilisations	36 000,00 €
		024 - Produits des cessions d'immobilisations	750 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	139 000,00 €	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 174 263,29 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 525 500,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 168 572,29 €
041 - Ecriture d'ordre opérations patrimoniales	8 000,00 €	021 - Virement de la section de Fonctionnement	292 191,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	8 000,00 €	041 - Ecriture d'ordre opérations patrimoniales	8 000,00 €
<i>Déficit d'investissement N-1 reporté</i>		<i>Excédent d'investissement N-1 reporté</i>	64 736,71 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	2 533 500,00 €	TOTAL DES RECETTES REALISEES	2 533 500,00 €

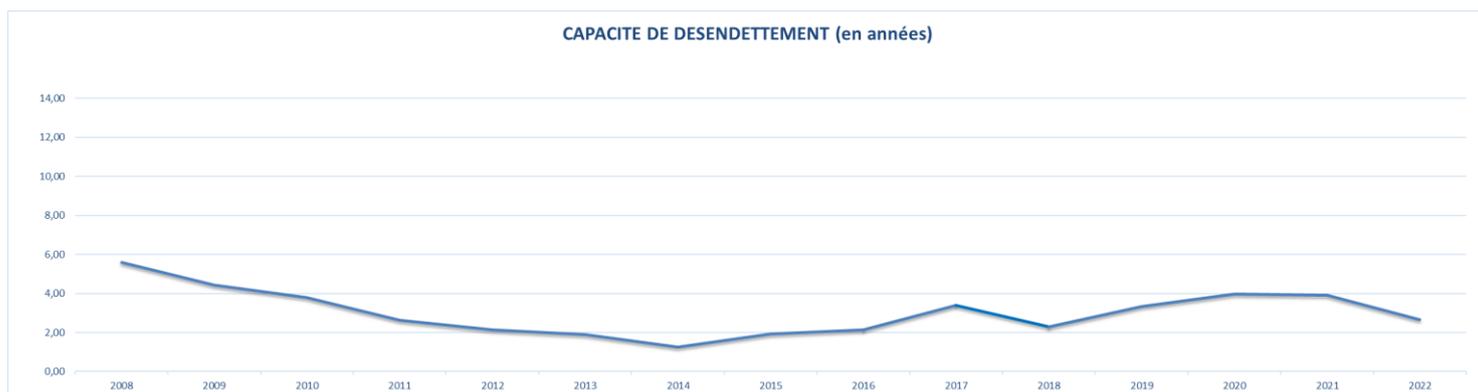
Le graphique ci-dessous présente en détail les opérations inscrites au BP 2023 :



II. ZOOM SUR ...

LE NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Au 1^{er} janvier 2023, la capacité de désendettement de la commune d'URCUIT est estimée à 2,66 années. Ce ratio est un indicateur de la solvabilité financière de la collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre toute son épargne brute. Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 de façon stable traduit une situation saine. Depuis 2011, la capacité de désendettement de la commune d'URCUIT demeure inférieure à 4 ans.



En fonction notamment de l'évolution de la dette au cours de l'année 2023, la capacité de désendettement de la commune d'URCUIT pourra évoluer.

LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET LES CHARGES DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2023, la commune d'URCUIT emploie 23 agents titulaires, répartis entre les services administratif, technique, animation et scolaire. Deux agents non titulaires viennent compléter ces effectifs.

Dans le courant de l'année 2023, et comme chaque année, la commune d'URCUIT fera appel à des emplois saisonniers, afin notamment de répondre aux besoins générés par l'accueil de loisirs sans hébergement lors des vacances scolaires (hors vacances de Noël).